

LE VINGT-HUIT JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS EN SALLE DES GRANGES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANCOIS RIO, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT-DEUX JUIN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.

PRESENTS : Mme FABRY, M. PLAUTIN, M. PIOT, Mme BRUEL, M. VAN LEYNSEELE, Mme PENA, Mme MAURIN, M. HUVIN, M. TREPRAU, M. BRUGUIERE, Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme BIANCO CHAINE, Mme FERRAI, M. BLANCHARD, Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, M. ROBIN, Mme MYSONA, M. BOISSEAU, M. THEOL, M. FONTVIEILLE, Mme OMS, Mme VESSIOT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. QUINTIN donne procuration à Mme PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mme MOUGIN donne procuration à M. VAN LEYNSEELE, M. WALCZAK donne procuration à Mme DE ROBERT DE LAFREGEYRE, Mme RIMBERT donne procuration à Mme FABRY, M. CADIOU donne procuration à M. PLAUTIN, Mme ROLLAND donne procuration à Mme BRUEL, M. DE BOISGELIN donne procuration à Mme MYSONA, M. SIGAUD donne procuration à M. BRUGUIERE, Mme RANAIVO donne procuration à M. PIOT.

ABSENTS : M. RIO, M. LEFEVRE.

Mme Véronique FABRY a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet : Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur François RIO, Maire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Piot, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'APPROUVER la présentation faite du compte administratif 2022, jointe en annexe,
- DE PROCEDER au règlement définitif du budget principal de l'exercice 2022 en fixant comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

	Réalizations		Restes à réaliser 2022	
	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Section d'Investissement	
Recettes de l'exercice	16 337 108,45 €	3 106 697,50 €	2 239 266,78 €	
Dépenses de l'exercice	14 179 216,19 €	4 036 628,85 €	296 506,05 €	
Résultat	+ 2 157 892,26 €	- 929 931,35 €		
Solde des restes à réaliser				+ 1 942 760,73 €
Résultats antérieurs reportés	+ 2 089 236,72 €	- 321 788,71 €		
Résultats de clôture	+ 4 247 128,98 €	- 1 251 720,06 €		

- D'ARRETER les résultats définitifs du compte administratif 2022 tels que résumés ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne fin du présent dossier,
- DE CHARGER Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Préfet et Monsieur le Receveur Municipal,
- DE RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser.

MONSIEUR LE MAIRE SORT DE LA SALLE ET NE PREND PAS PART AU VOTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité cette délibération par :

- 23 voix pour,
- 4 voix contre (Mme MYSONA, M. THEOL, Mme OMS, M. DE BOISGELIN)
- 4 abstentions (M. ROBIN, M. BOISSEAU, M. FONTVIEILLE, Mme VESSIOT).

Véronique FABRY
Secrétaire de séance



François RIO
Maire de Saint-Jean-de-Védas



Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 30/6/2023
et de sa publication le 30/6/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours par courrier ou via le site internet www.telerecours.fr devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.